



# 2022

RAPPORT ANNUEL

## Eau potable



Rapport annuel  
sur le prix et la qualité  
du service public

Septembre 2023

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA PRÉSERVATION  
DE LA RESSOURCE EN EAU



valence  
romans  
**AGGL**



# Édito

Comme chaque année, nous vous présentons le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2022 de Valence Romans Agglo.

L'année 2022 a été largement marquée par la fin de la convention de délégation de compétences signée entre Valence Romans Agglo et la commune de Mours-Saint-Eusèbe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, date depuis laquelle l'Agglo assume donc cette compétence.

Les communes de Barbières et Bésayes et de la Ville de Romans-sur-Isère en ont décidé de même, à partir de 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Bourg-de-Péage et Peyrus ont intégré la régie Eau de Valence Romans Agglo, une intégration qui a valu aux équipes de la régie un travail conséquent.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Eau potable a été transférée à l'Agglomération.

Chaque entité avait jusque-là sa propre stratégie de fixation des prix suivant le rythme du renouvellement de ses réseaux.

Pour assurer la qualité améliorée du service pour tous et la sécurisation de la ressource, les tarifs de l'eau s'harmonisent progressivement « territoire par territoire ».

L'eau est une ressource précieuse et un service public essentiel. Les enjeux sont de taille. Ils concernent autant l'entretien, la modernisation et la mise aux normes des réseaux que la lutte contre la déperdition d'une ressource de plus en plus rare.

Rappelons que grâce à nos 700 capteurs autonomes et aux quatre techniciens dédiés, 180 000 m<sup>3</sup> d'eau sont économisés chaque année depuis 2021 !

Ils concernent aussi notre capacité à faire face aux incidences du changement climatique et notamment aux sécheresses qui fragilisent l'approvisionnement de nombreuses communes. Là encore, la solidarité intercommunale est une réalité. Les interconnexions entre les différents secteurs de l'Agglomération offrent cette possibilité.

Face à l'émergence de nouvelles molécules, principalement d'origine industrielle et agricole, les acteurs locaux de l'eau potable s'adaptent et évoluent comme ils l'ont toujours fait pour maintenir la distribution d'une eau potable de bonne qualité.

Le meilleur service au meilleur prix, c'est l'objectif de Valence Romans Agglo.

2022 aura donc été une année de grande transformation pour notre service de l'eau et ses équipes que nous tenons à remercier particulièrement.

Bonne lecture à tous.



**Lionel Brard**  
Président du Conseil d'exploitation  
d'Eau de Valence Romans Agglo  
Adjoint au Maire de Valence



**Nathalie Nieson**  
Vice-présidente Cycle de l'eau  
Maire de Bourg-de-Péage



**Nicolas Daragon**  
Président de Valence Romans Agglo  
Maire de Valence



## Sommaire

- ▼ 4 **Carte d'identité du service de l'eau potable**
- ▼ 5 **Préambule**
- ▼ 6 **Organisation et exercice de la compétence**
  - L'organisation institutionnelle et la gouvernance
  - Les modalités d'exercice de la compétence
  - Les modes de gestion
  - La direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau
  - Des équipes au service des usagers et des collectivités
  - La régie Eau de Valence Romans Agglo
- ▼ 14 **Une année riche en projets et actions**
  - Les installations de production
  - Les interconnexions
  - Le stockage
  - Les études générales
- ▼ 18 **La qualité de l'eau garantie**
  - L'organisation du contrôle de la qualité
  - Taux de conformité globaux de l'ARS
- ▼ 19 **Des ressources partagées et protégées**
  - Des études pour acquérir la connaissance
  - Surveillance des périmètres des captages
  - Abandon de ressources dans le cadre du transfert de compétences
  - Les captages prioritaires
- ▼ 21 **La performance des réseaux**
- ▼ 23 **Au plus proche de l'utilisateur**
- ▼ 24 **L'uniformisation de la tarification de l'eau**
- ▼ 25 **La situation financière**
- ▼ 26 **Les perspectives 2023**
- ▼ 28 **Annexes**



## ► Carte d'identité du service de l'eau potable

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable est assurée sur un bassin de vie de 940,50 km<sup>2</sup> et dessert plus de 220 000 habitants.



## ► Préambule

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le Président d'un Établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable, doit soumettre à l'avis de son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'année écoulée, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport présente, au travers d'indicateurs ou de performances définis par décret, des informations relatives au service, dont :

- les caractéristiques techniques,
- la tarification de l'eau et les recettes,
- les résultats de performance,
- le financement des investissements,
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Afin d'obtenir les données utiles à l'élaboration du rapport, il a été nécessaire de structurer leur collecte (définition d'une base de données commune, identification des contributeurs). Le taux de complétude 2022 est d'environ 92 %. Les données et indicateurs présentés couvrent l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. Leur valeur peut être pondérée ou résulter d'une moyenne. La complexité de l'exercice mené pour donner une vision globale des services doit conduire à considérer avec précaution l'ensemble des données ainsi consolidées.

Le rapport est mis à disposition des usagers sur le site Internet de l'Agglo ([valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)) et peut être envoyé par mail (ou en version papier sur demande). Ces données sont également consultables sur le site Internet de l'Observatoire national des services d'eau ([services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)).

11 202 interventions de maintenance et d'entretien réalisées en 2022

## Chiffres clés 2022 de l'eau potable sur le territoire de Valence Romans Agglo

- 37 ressources en eau exploitées
- 22 stations de production
- 8 captages prioritaires
- 105 sites de stockage
- 3 538 km de réseau de distribution
- 40 interconnexions
- 105 034 abonnés
- 94 équivalents temps plein (emplois directs)
- 13,5 millions de m<sup>3</sup> consommés
- Tarif TTC uniformisé (hors communes, syndicat en convention de délégation et syndicats en représentation-substitution) pour une facture de 120 m<sup>3</sup> au 31 décembre 2022 = 1,83 €/m<sup>3</sup>





# Organisation et exercice de la compétence

## L'organisation institutionnelle et la gouvernance

### Les élus



#### Nathalie Nieson

Vice-présidente de Valence Romans Agglo  
en charge du Cycle de l'eau  
Maire de Bourg-de-Péage



#### Lionel Brard

Conseiller délégué de Valence Romans Agglo  
en charge de l'eau et de la protection de la ressource  
Président de la régie Eau de Valence Romans Agglo  
Adjoint au Maire de Valence

### Les instances

Outre les instances générales de décision, il existe des commissions spécifiques à la composition plurielle.

#### La Commission cycle de l'eau (CCE)

Elle est composée d'élus communautaires et municipaux. Elle analyse et propose des projets, débat et prépare les décisions du Conseil communautaire.

#### Le Conseil d'exploitation (CE) de la régie de l'eau potable

Il est composé d'élus communautaires ou municipaux, de personnes qualifiées, de représentants des usagers et du personnel. Il pilote et contrôle la régie Eau de Valence Romans Agglo.

#### Le Comité territorial des producteurs d'eau (CTPE)

Il est composé d'élus responsables des différentes structures de production et de distribution d'eau potable au sein de Valence Romans Agglo. Le CTPE garantit l'échange, la réflexion et la concertation. Il permet également d'instaurer la solidarité et la coordination des différents acteurs.

#### La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Elle est composée d'élus communautaires et de délégués d'associations locales représentatives des usagers, des consommateurs et de la protection de l'environnement. La CCSPL examine l'activité du service et formule des avis.

#### La Commission de contrôle financier (CCF)

La composition de cette commission est fixée librement par délibération. Elle est actuellement composée d'élus. Le rôle de la commission est d'effectuer un contrôle et un suivi de toutes les conventions financières pouvant lier l'Agglo à des entreprises dans le cadre notamment de contrats de la commande publique. Elle se réunit au moins une fois par an. Pour l'eau potable, la Commission de contrôle financier a en charge l'analyse financière des contrats de délégation de service public.







Bourg-de-Péage et l'Isère

## Les modalités d'exercice de la compétence

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence Eau potable a été transférée à l'Agglo. La Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau a été créée pour organiser et exercer la compétence sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, l'organisation a été définie avec le maintien des acteurs de proximité (cf. carte).

Les modalités d'exercice de la compétence au 31/12/2022 se définissent de la manière suivante :

### 1 - Territoires dont la compétence a été transférée à Valence Romans Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2020, représentant 193 000 habitants, soit 84,5% de la population.

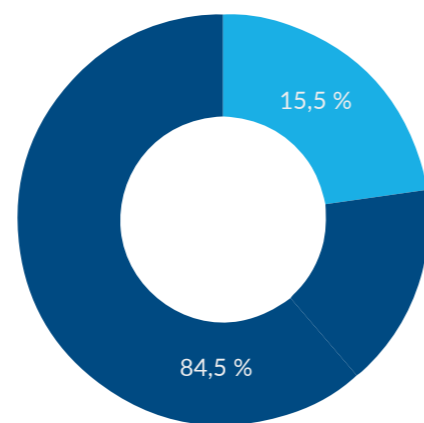
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo, 11 communes totalisant 114 764 habitants.
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par les communes ou les syndicats intercommunaux par délégation, 17 communes totalisant 78 600 habitants.

### 2 - Territoires en représentation/substitution pour plus de 35 400 habitants, soit 15,5% de la population.

- ▶ Le Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse dessert 14 communes totalisant 13 947 habitants sur le territoire de l'Agglo.

- ▶ Le Syndicat intercommunal des eaux du sud valentinois dessert 9 communes totalisant 17 817 habitants sur le territoire de l'Agglo.
- ▶ Le Syndicat mixte des eaux de la Veune dessert 3 communes totalisant 3 644 habitants sur le territoire de l'Agglo.

HABITANTS DESSERVIS



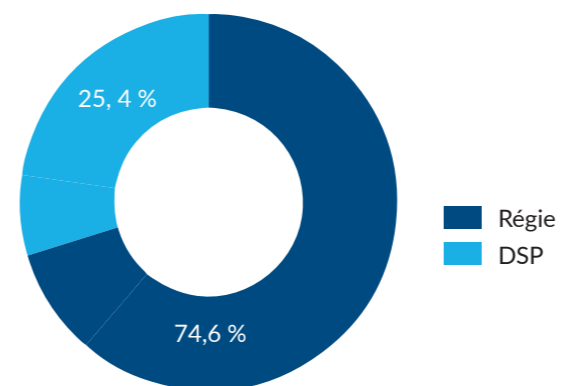
- COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE À VALENCE ROMANS AGGLO
- COMPÉTENCE EN REPRÉSENTATION/SUBSTITUTION

## Les modes de gestion

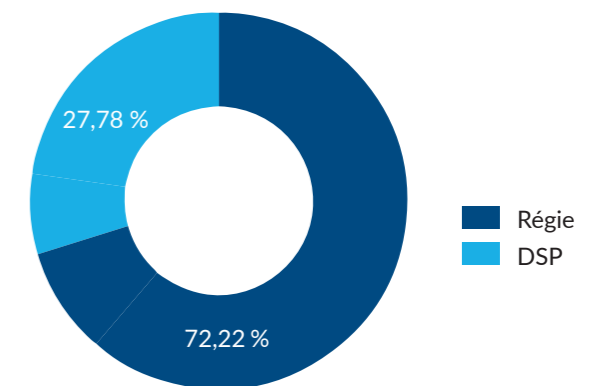
Au 31 décembre 2022, le service d'eau potable est exploité selon deux modes :

- ▶ en régie pour 39 communes totalisant 170 000 habitants,
- ▶ en Délégation de service public (DSP) pour 15 communes totalisant 58 000 habitants.

HABITANTS DESSERVIS



COMMUNES DESSERVIES



## Les Délégations de service public

Veolia Eau assure les 5 contrats de Délégation de service public (DSP) d'eau potable. Les contrats de DSP comportent le socle commun achat d'eau ou production, distribution, gestion des usagers. Le contrat de Peyrus a été prolongé d'un an par avenant, les échéances des contrats sont variables selon les communes.

ÉCHÉANCES DES 5 CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bourg-de-Péage		31/12/2022								
Peyrus		31/12/2022								
Périmètre Charpey/Saint-Vincent				31/12/2024						
Périmètre Romans/Mours								31/12/2029		
SIE sud valentinois						05/03/2028				

Détail de l'exercice de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Territoire dont la Direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau est maître d'ouvrage

193 364 habitants (84,5 % des habitants de Valence Romans Agglo)

**— Territoire entouré d'un filet bleu :  
Direction de l'eau maître d'ouvrage**

Compétence exercée en direct par la Direction de l'eau potable

Compétence exercée par les communes en délégation de compétence jusqu'au 31/12/2026

Montvendre

Compétence exercée par les syndicats intra-communautaires en délégation de compétence jusqu'au 31/12/2026

SIE Rochefort-Samson

SIE Plaine de Valence

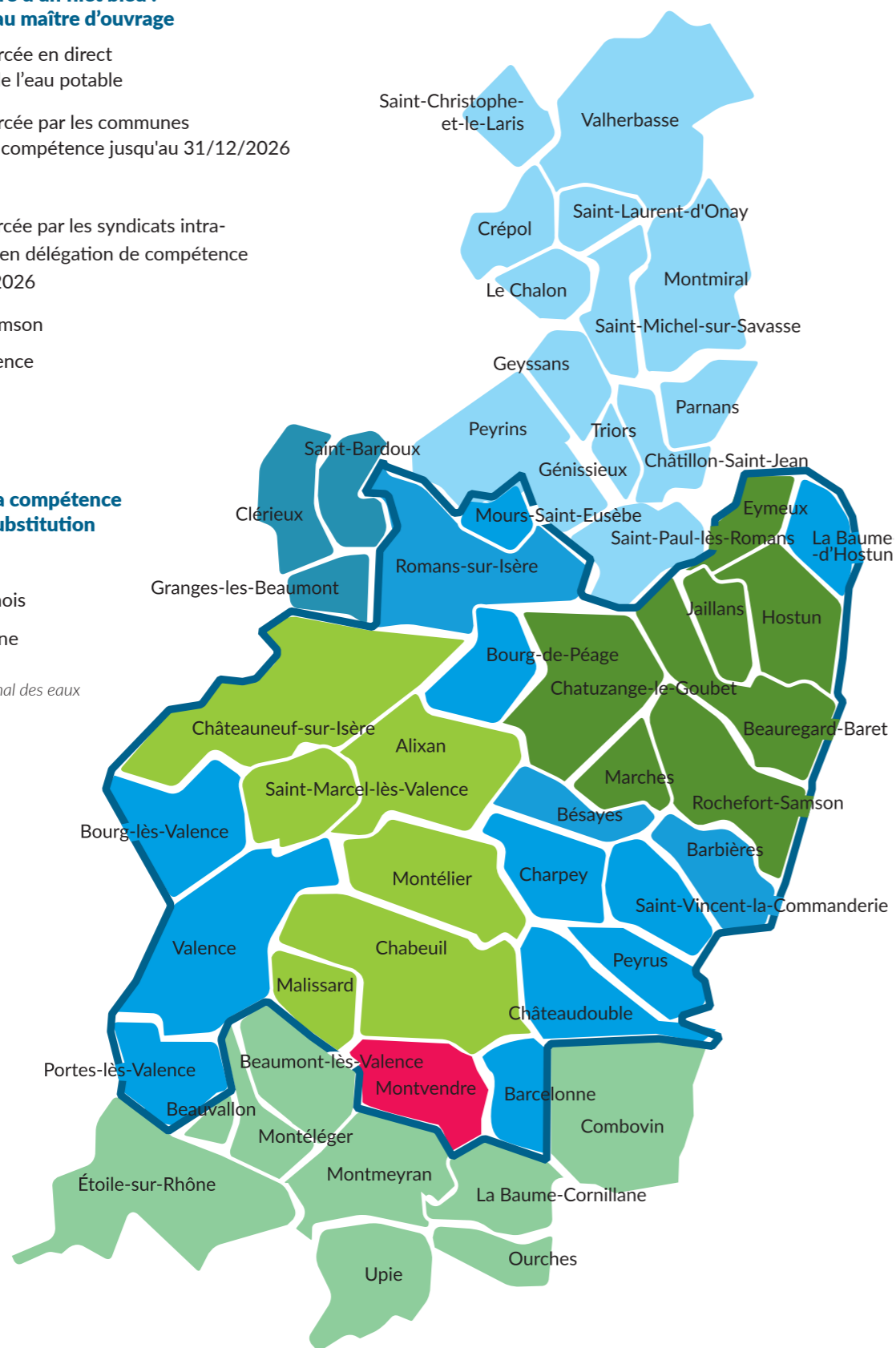
**Syndicats exerçant la compétence en représentation/substitution**

SIE Herbasse

SIE Sud Valentinois

Eaux de la Veaine

SIE : Syndicat intercommunal des eaux



## La Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau

La Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau assure les missions d'autorité organisatrice du service public de l'eau :

- ▶ Elle assure les relations institutionnelles, partenariales et contractuelles, analyse les besoins et attentes des usagers, fixe les objectifs et définit les priorités (niveaux de service...) et les indicateurs de performance correspondants.
- ▶ Elle étudie et planifie les investissements en cohérence avec l'aménagement du territoire et définit le mode de financement (politique tarifaire, niveau de recours à l'emprunt...).
- ▶ Elle procède au choix du mode de gestion et des intervenants et en assure le contrôle.
- ▶ Elle a pour objectif de mettre en œuvre le partage et la protection des ressources en eau du territoire.

## Des équipes au service des usagers et des collectivités

Au 31 décembre 2022, 94 équivalents temps plein (ETP) sont affectés à 100 % à la compétence eau potable. La régie Eau de Valence Romans Agglo emploie 54 personnes (dont plusieurs mis à disposition auprès de la Direction de l'Eau potable).

En incluant le personnel de la régie et des délégués, ce sont environ 130 personnes qui travaillent à la réalisation de ce service public. À cela s'ajoute le personnel de toutes les structures et sociétés qui réalisent des prestations ponctuelles ou durables.

Ces sociétés sont souvent des PME locales (entretien d'espaces verts, petits et grands travaux, maintenance, laboratoires d'analyses, entretien des locaux, géomètres, cartographie, bureaux d'études...).

Il existe donc une variété de métiers à la technicité avérée : agent d'accueil, fontainier, électrotechnicien, automaticien, agent d'exploitation de station, agent administratif, technicien chargé des travaux...

	ETP
Personnel Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource	8,6
Personnel mutualisé avec Direction Assainissement	0,1
Personnel Régie Eau de Valence Romans Agglo	51,6
Personnel SIE Barbières Bésayes	1,5
Personnel SIE Rochefort-Samson	7
Personnel SIE Plaine de Valence	14
Personnel SIE en représentation substitution : SIE Veaine, SIE Herbasse, SIE sud valentinois (proratisation = personnel sur le territoire de Valence Romans Agglo)	11
<b>TOTAL EN ETP (emplois directs)</b>	<b>93,8</b>



## Chiffres clés 2022 de la régie Eau Valence Romans Agglo

- 54 employés dont 51 de droit privé et 3 de droit public
- 37 876 abonnés
- 98 950 habitants desservis
- 545 kilomètres de réseau
- 27 sites exploités, 32 sites autonomes de mesure et/ou contrôle qualité
- 250 prélèvements réglementaires réalisés et 64 905 paramètres analysés
- 100 % des analyses conformes aux normes sanitaires
- 6 516 967 m<sup>3</sup> d'eau potable prélevés
- 11 202 interventions
- 60 861 contacts clientèle (appel, visite agence et mails)



EAU DE VALENCE  
ROMANS AGGLO

## La régie communautaire Eau de Valence Romans Agglo

La régie Eau de Valence Romans Agglo a été créée par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2019 sous la forme d'une régie autonome dotée d'une autonomie financière. Son Conseil d'exploitation est composé de 23 membres (au 31/12/2022) :

- ▶ 13 membres issus du Conseil communautaire
- ▶ 4 représentants territoriaux issus des Conseils municipaux des communes dont la gestion du service public de l'eau est assurée par la régie
- ▶ 2 représentants d'associations d'usagers et de consommateurs
- ▶ 3 personnes qualifiées dans les domaines de l'eau et de l'environnement ou des finances et de l'économie
- ▶ 1 représentant du personnel issu du Comité social et économique de la régie.

La régie exerce l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion du service public industriel et commercial d'eau potable, sur le territoire de l'Agglo, pour lequel le mode de gestion direct a été retenu par délibération du Conseil communautaire. La régie est compétente pour assurer notamment :

- ▶ la gestion durable des ressources en eau des bassins d'alimentation des captages de production d'eau potable
- ▶ la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution d'eau potable
- ▶ la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service par l'Agglo ou acquis et réalisés par cette dernière en cours d'exploitation

- ▶ la réalisation des études, des expertises et des recherches nécessaires au service d'eau potable
- ▶ la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés par le Conseil communautaire
- ▶ la gestion de la relation clientèle avec les abonnés : la facturation et le recouvrement des redevances ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers

La régie intervient également, à la demande de la direction de l'Eau potable, sur l'ensemble du territoire de Valence Romans Agglo afin d'exercer des missions non couvertes par les contrats de délégation de service public ou les conventions de délégation de compétence.

De plus, la régie est habilitée à accomplir des activités annexes (gestion de fontaines ornementales ou de jeux d'eau, installation, entretien et contrôle des hydrants destinés à la défense incendie, production d'énergie renouvelable...).

### Une activité 24h/24 et 7j/7

La Régie Eau de Valence Romans Agglo est organisée pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence. Sur l'ensemble du territoire géré en régie, 2 agents d'exploitation réseau, 1 électromécanicien, 1 responsable d'astreinte et 1 cadre sont chargés d'astreinte. La rotation du personnel d'astreinte est hebdomadaire. Le personnel d'astreinte est amené à intervenir de nuit et en week-end selon deux types d'alarmes principales :

- ▶ le signalement d'un incident par un abonné (habitant, entreprise, commune...)
- ▶ les alarmes des automates de la régie, directement transmises aux agents d'astreinte par le centre de pilotage et de supervision de Mauboule.

## Triple certification Iso 9 001, Iso 14 001, Iso 45 001 de la régie

Le 4 novembre 2020, la régie Eau de Valence Romans Agglo s'est vue attribuer la triple certification de son système de management intégré Qualité Sécurité Environnement. Elle devient ainsi, le premier service public de l'Agglo à être triplement certifié ISO 9001, 14001 et 45001.

Ces certificats témoignent de la capacité d'Eau de Valence Romans Agglo à maîtriser toutes les étapes

nécessaires pour assurer, 24h/24, la sécurité, la qualité et la continuité du service de l'eau potable.

Le périmètre de ces certifications concerne l'ensemble des activités et sites liés au fonctionnement du service public de l'eau potable (préservation de la ressource, production, transport, distribution, relation clientèle, gestion patrimoniale et tous les services associés) :



### Certification ISO 9001

La certification ISO 9001 reconnaît officiellement la démarche de management de qualité à travers la performance du service public et la sécurité sanitaire.



### Certification ISO 14001

La certification ISO 14001 atteste la démarche de protection de l'environnement menée par la structure.



### Certification ISO 45001

La certification ISO 45001 témoigne de la politique dynamique de prévention de la santé et sécurité au travail menée par la régie.

## Fait marquant

### INTÉGRATION DE 4 NOUVELLES COMMUNES À LA RÉGIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

En 2022, des études ont été menées pour définir le futur mode de gestion des communes de Bourg-de-Péage et Peyrus au vu de la fin des contrats de délégation au 31/12/2022. Le Conseil communautaire a délibéré en juin 2022 pour une reprise en régie directe du service public de l'eau potable sur ces communes et leur intégration au sein de la Régie Eau de Valence Romans Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette intégration permettra notamment une rationalisation des coûts, une plus grande facilité d'harmonisation tarifaire, une solidarité financière pour répondre aux besoins d'investissements liés à la transition hydrique et la gestion patrimoniale, d'assurer une transparence technique et économique, le développement de synergies pour un service performant et réactif et la maîtrise de la gestion clientèle en direct (relève, accueil client, facturation).

Par délibération du 20/09/2022, le SIE Barbières Bésayes a décidé de mettre un terme à la convention de délégation de compétence de l'Agglo. Ainsi Barbières et Bésayes ont souhaité intégrer la régie pour l'exercice de la compétence eau potable.

# 2022 : une année riche en projets et actions

## Les ressources

### Études des ressources en eau stratégiques

Dans le cadre du contrat de l'Agglo avec l'Agence de l'eau RMC, le service Ressource en eau de la régie Eau de Valence Romans Agglo a lancé une étude sur les ressources stratégiques définies par le Sage Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Sur le territoire de l'Agglo, 13 zones stratégiques exploitées feront l'objet de la mise en place d'un plan de gestion pour permettre leur préservation et le maintien d'une production d'eau potable de qualité et en quantité suffisante.

En 2022, des mesures de terrain ont été engagées sur 3 Zones stratégiques non exploitées actuellement (ZSNEA) afin d'identifier les secteurs les plus intéressants pour la création de nouvelles stations de prélèvement et de production d'eau potable. L'objectif est de sécuriser et de diversifier les ressources déjà exploitées sur le territoire de l'Agglo pour répondre aux besoins en eau actuels et futurs.

## Les installations de production

### Création d'un nouveau puits aux Jabelins à Romans-sur-Isère

Depuis quelques années, la ville de Romans-sur-Isère connaît des étés difficiles pour l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés.

La présence de molécules pesticides à la limite des normes de potabilité sur le captage de Tricot ainsi

### Finalisation des travaux pour la réduction des volumes prélevés à la source du Sert à Barbières

Le SIE de Barbières-Bésayes est alimenté principalement par la source du Sert de manière gravitaire. Cette source, située en amont de Barbières, s'écoule en totalité dans le réservoir de Malacote (Barbières) et le réservoir de Bésayes. Lorsque les réservoirs sont pleins, c'est le trop plein du réservoir le plus bas (Bésayes) qui évacue cette eau vers la Barberolle, plusieurs kilomètres en aval de son point de prélèvement. Le volume rejeté est de l'ordre de 100 000 m<sup>3</sup> par an. Ce volume est prélevé inutilement au milieu naturel et fait l'objet d'une taxation par l'Agence de l'eau.

En 2019, le syndicat a réalisé une étude préliminaire pour réduire les volumes prélevés sur le réseau d'eau potable. Cette étude a conduit à lancer, en 2020, une maîtrise d'œuvre avec le cabinet Beaur pour la réalisation de travaux de modification de l'arrivée de la source dans le 1<sup>er</sup> réservoir.

Les travaux ont commencé fin 2021 pour une livraison à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

qu'un dysfonctionnement structurel de l'un des deux ouvrages de la station des Jabelins ont conduit la collectivité à réfléchir à des solutions de sécurisation de sa production d'eau potable. Le remplacement du puits n°2 des Jabelins par la création d'un nouvel ouvrage a été lancé début 2021, pour une mise en service optimale avant l'été 2023.

### Un nouveau champ captant à Combovin pour le Syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de Valence

Pour assurer le service en période d'étiage tout en respectant le Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE), il est indispensable de trouver un nouveau champ captant sur les hauteurs, dans un secteur situé entre Combovin, Chateaudouble et Chabeuil. En 2018, le syndicat a lancé une pré-étude et deux secteurs ont été pré-identifiés dans la combe de Combovin (à proximité d'une conduite principale du réseau du syndicat). Courant 2019, une promesse d'achat a été conclue entre le syndicat et le propriétaire du terrain projeté afin de réaliser un premier forage de reconnaissance. Après un appel d'offres lancé au printemps 2020, les travaux du premier forage ont eu lieu en juillet 2020. Plutôt prometteur pendant les travaux de forage, le débit obtenu au cours des

essais de pompage n'a pas dépassé 19 m<sup>3</sup>/heure, loin des 50 m<sup>3</sup>/heure souhaités.

Après avoir obtenu, au printemps 2021, l'accord des propriétaires du deuxième terrain envisagé à Combovin, le syndicat a fait réaliser en 2021 un second forage d'essai. Celui-ci a donné satisfaction tant en quantité qu'en qualité. Après l'avis préalable favorable d'un hydrogéologue agréé, ce second forage d'essai a été transformé en forage définitif en 2022 et a donné lieu à des essais de pompage de longue durée qui ont montré une quantité d'eau suffisante (de 60 m<sup>3</sup> à 80 m<sup>3</sup>/heure), mais avec une turbidité résiduelle à solutionner. En 2023, il conviendra de lancer le dossier Loi sur l'eau et le dossier préalable à l'enquête publique. Si tout se déroule comme souhaité, deux à trois ans de démarches seront encore nécessaires avant de pouvoir exploiter cette ressource.

## Fait marquant

### LA GESTION DE LA SÉCHERESSE DE L'ÉTÉ 2022

Face à l'appauvrissement des ressources que nous avons connu durant l'été 2022, la régie Eau de Valence Romans Agglo a mis en place une série d'actions pour maintenir l'approvisionnement en eau des abonnés.

- La surveillance fine des ressources et des consommations, avec classification par état des stations de production d'eau potable et des communes rattachées.
- Le renforcement des campagnes de recherche de fuites afin de réduire au maximum les volumes de perte.
- La mise en fonctionnement des interconnexions existantes pour assurer une solidarité entre producteurs d'eau potable.
- La préparation d'une éventuelle gestion de crise, avec la mise en place d'approvisionnement en eau par camion citerne.
- La communication auprès des usagers pour les inciter à respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral et à utiliser l'eau pour les seuls besoins d'hygiène et d'alimentation.

Installation de l'habillage extérieur du château d'eau de Lautagne



© Juan Robert



## Les interconnexions

### Mise en service des interconnexions bidirectionnelles sur le territoire

Grâce aux travaux réalisés en 2022, l'alimentation de Portes-lès-Valence par Valence a permis la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de cette dernière ainsi que la réduction des volumes de pertes en eau de par l'abaissement des pressions. D'autres projets d'interconnexion ont également pris forme au cours de l'année, avec notamment ceux entre le Syndicat intercommunal de Rochefort-Samson et la commune de La Baume-d'Hostun, ainsi qu'entre le Syndicat intercommunal de la Plaine de Valence et la Ville de Valence.

La création d'interconnexions est l'une des solutions d'avenir afin de sécuriser la production d'eau potable sur tout le territoire de Valence Romans Agglo dans un contexte où les pressions qualitatives et quantitatives sont de plus en plus fortes sur les ressources en eau et les contraintes réglementaires nombreuses.

## Le stockage

### Finalisation des travaux extérieurs du nouveau château d'eau sur deux tours à Valence

Installé sur le plateau de Lautagne à Valence, le château d'eau permet d'alimenter en eau potable les quartiers est de Valence.

Signé de l'atelier Perrin-François-Seidel, associé à BRL Ingénierie, cette œuvre aérienne et organique est un véritable défi architectural et environnemental. L'architecture originale de l'ensemble s'intègre parfaitement dans le paysage donnant l'impression de disparaître progressivement dans le ciel. Composé de deux réservoirs sur tour, il se dresse à 34 mètres de hauteur et stocke jusqu'à 2 500 m<sup>3</sup> d'eau potable. Sa mise en service a été effectuée en novembre 2021. L'aménagement de l'espace arboré, l'installation d'un nichoir à faucon pèlerin et faucon crécerelle ainsi que l'habillage extérieur des parois ont été finalisés en 2022. Démarrés en juin 2020, les travaux ont été pilotés par la régie Eau de Valence Romans Agglo.

## Les études générales

### Poursuite de la mise en œuvre des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Parce que l'eau distribuée doit rester de très bonne qualité et parce que garantir en permanence sa sécurité sanitaire est indispensable, la régie Eau de Valence Romans Agglo s'est engagée, au cours de l'année 2021, dans une nouvelle approche inédite dans le département, avec l'appui de l'Agence régionale de santé et l'accompagnement d'un bureau d'études : le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Le PGSSE consiste à identifier, anticiper et qualifier la fréquence et la gravité des risques sanitaires de l'eau de boisson distribuée et ainsi de préserver la santé des usagers du service. Cette nouvelle approche intègre les risques sanitaires à toutes les étapes : eaux brutes, traitement, stockage et distribution. Finalisé fin 2022, il permettra au service des eaux de se doter en 2023 d'un plan d'actions spécifiques.

Bientôt obligatoire, ce PGSSE va contribuer au respect des nouvelles normes de qualité de l'eau potable, en application des directives de l'OMS et de l'Union européenne qui seront transposées dans les années à venir en droit français.

### Diagnostics génie civil des ouvrages

En 2022, Eau de Valence Romans Agglo a lancé une étude de diagnostic simplifié sur 17 sites de stockage de l'eau potable (25 cuves). Ces 17 sites ont été préalablement identifiés comme nécessitant un examen détaillé.

Ce diagnostic consiste en :

- ▶ Un examen visuel des sites et des ouvrages y compris à l'intérieur des cuves vidées à l'occasion du nettoyage annuel.
- ▶ Des préconisations d'investigations complémentaires, le cas échéant argumentées et chiffrées.
- ▶ La définition d'un programme sommaire de travaux assorti d'un chiffrage « enveloppe ».
- ▶ L'élaboration d'une fiche de diagnostic par ouvrage.
- ▶ L'élaboration d'une synthèse générale avec hiérarchisation du patrimoine et définition d'ordres de priorité.

Ce travail est encore en cours car il ne peut être réalisé qu'au moment des lavages, lorsque les cuves sont vides. Aujourd'hui, 12 cuves ont été diagnostiquées.

Ce travail sera finalisé à la fin de l'année et permettra une priorisation des investigations complémentaires et des travaux à engager.

# 12 329 mètres linéaires

de réseaux renouvelés en 2022

# 90/120

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance réglementaire)

### Fait marquant

#### RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU À PLUS DE 1 % PAR AN POUR LA RÉGIE EN 2022

Le renouvellement de réseau a atteint 1,07 % sur l'ensemble du territoire de la régie avec 5 811 m de canalisation renouvelés.

Sur le reste du territoire, le renouvellement augmente progressivement et sera à minima à 0,8 % par an en 2024.

Puits de Mauboule à Valence





# La qualité de l'eau garantie

## L'organisation du contrôle de qualité

Les résultats par communes des opérations de contrôle de l'ARS et de l'autocontrôle des exploitants est disponible en annexe. La surveillance de la qualité de l'eau est organisée en deux étapes.

### Le suivi réglementaire par l'Agence régionale de santé (ARS)

La fréquence des prélèvements varie selon la population communale. Ces résultats sont les seuls pris en compte dans l'évaluation réglementaire de la conformité sanitaire de l'eau potable.

## Taux de conformité globaux de l'Agence régionale de santé

Le taux de conformité microbiologique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le taux de conformité physico-chimique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que sulfates, plomb, nitrates... Il se réfère aux mesures de l'ARS.

**99,79 %**

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques

(indicateur de performance réglementaire)

### L'autosurveillance interne par les exploitants

L'objectif est de contrôler la qualité de l'eau en complément du contrôle réglementaire mené par les services de l'État et donc de bénéficier d'une réactivité plus grande en cas d'anomalie. Cette surveillance s'articule en plusieurs démarches :

- ▶ surveillance permanente par un laboratoire de contrôle indépendant
- ▶ surveillance régulière du taux de chlore, de la charge bactérienne, de la turbidité par les équipes techniques
- ▶ sur les secteurs instrumentés, le suivi en continu de certains paramètres par des capteurs en ligne

Les taux de conformité détaillés sont consultables dans le tableau annexé.

Ils sont à 100 % pour l'ensemble du territoire, à l'exception :

- ▶ du taux de conformité du SIE de l'Herbasse, à 97 % pour les analyses microbiologiques
- ▶ du taux de conformité du SIERS à 97 %
- ▶ de Romans à 98 % pour les analyses physico-chimiques.

**99,7 %**

Taux de conformité des prélèvements physicochimiques

(indicateur de performance réglementaire)

# Des ressources partagées et protégées

## Une amélioration de la connaissance des ressources au quotidien

La connaissance du fonctionnement hydrogéologique des ressources ainsi que des risques auxquels elles sont soumises est un élément incontournable de leur protection. L'Agglo pilote un ensemble d'études qui permettront de mieux protéger ses ressources et la qualité des eaux brutes.

Les objectifs sont multiples :

- ▶ Améliorer la préservation des ressources : préciser les aires d'alimentation des captages, cibler les actions visant à diminuer leur vulnérabilité
- ▶ Faciliter l'exploitation des captages : mieux connaître les potentiels quantitatifs, les étiages, la réactivité aux événements pluvieux pour anticiper la mise en service de ressources d'appoint ou les risques de dégradations de la qualité de l'eau liés aux intempéries

- ▶ Orienter les choix stratégiques de la collectivité, en particulier les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable
- ▶ À long terme, mesurer et anticiper les impacts du changement climatique

**84 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

(indicateur de performance réglementaire)

Capteurs, usine de production de Mauboule à Valence





## Les captages prioritaires

Sur le territoire de l'Agglomération, 7 captages sont classés prioritaires au titre de leur sensibilité aux pollutions diffuses (par les nitrates et les pesticides) et de leur aspect stratégique de production d'eau. Il s'agit des captages de Bourg-lès-Valence (Combeaux), Romans-sur-Isère (Tricot, Etournelles, Jabelins), SIE du sud valentinois (Tromparents), Valence (Couleures), SIE de Rochefort-Samson (Écancière).

L'Agglo a déployé un programme territorial Eau/Agriculture, avec le soutien de l'Agence de l'eau, visant à accompagner et accélérer la transition agro-écologique du territoire. L'objectif : garantir la préservation des ressources tout en offrant de nouvelles opportunités aux agriculteurs de notre territoire.

Cela se traduit par :

- ▶ Des entretiens individuels : sensibilisation, point d'entrée pour l'accompagnement
- ▶ Des accompagnements techniques : individuels et collectifs, un réseau territorial de fermes d'échanges
- ▶ Des animations collectives et démonstrations
- ▶ Une sensibilisation et un accompagnement technique des communes
- ▶ Un suivi de la qualité de l'eau/observatoire avec 70 points de prélèvements suivis

Opération de nettoyage du réservoir de Thabor



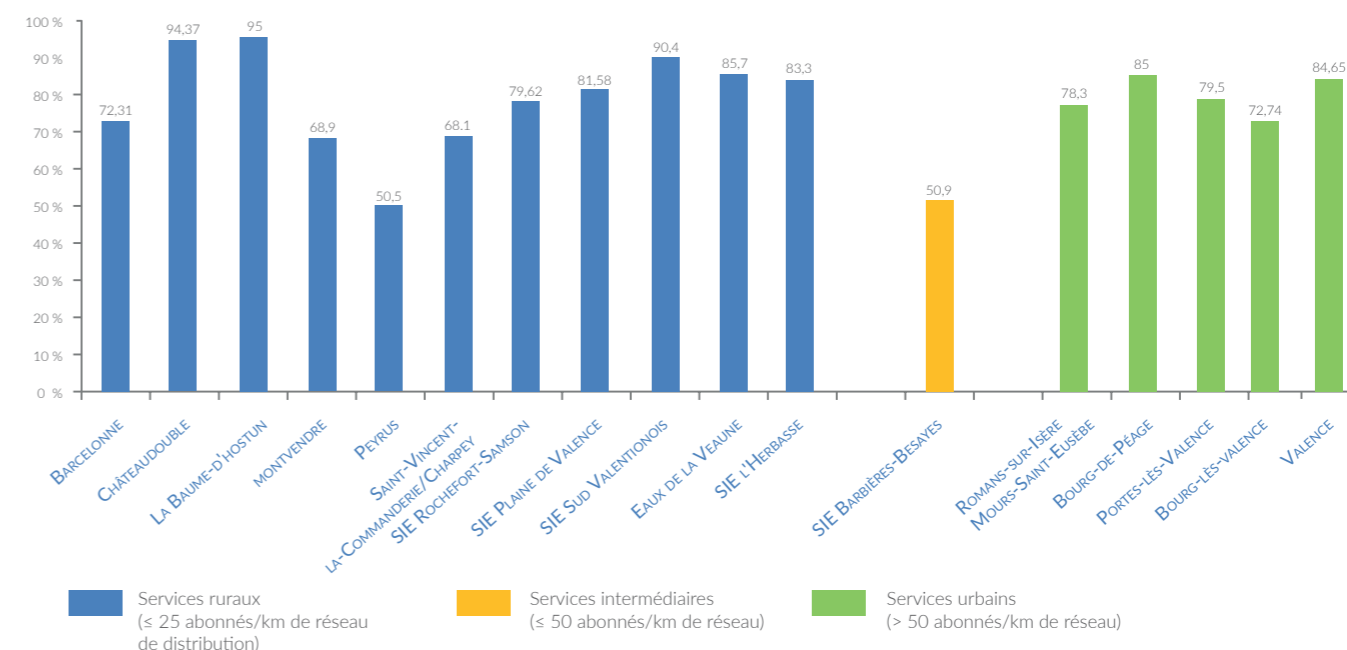
## La performance des réseaux

Les indicateurs ci-dessous permettent d'apprécier la qualité des réseaux et l'efficacité du service de distribution.

### Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. L'article L2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite *Loi Grenelle II*, impose le respect d'un rendement minimal du réseau de distribution d'eau, fixé par l'article 2 du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'action, comprenant si besoin un projet de programme pluriannuel de travaux, doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté.

RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (HORS VENTE EN GROS)



À noter que les bons résultats observés sur certaines communes sont le fruit cumulé de l'amélioration du rendement de réseau et des consommations en hausse du fait d'une période estivale chaude et sèche en cette année 2022.

▶ Pour le SIE Barbières-Bésayes, le rendement n'est pas satisfaisant. Cela s'explique en partie par un parc de compteurs ancien et les surverses de la source des Serts qui ont lieu au sein du réservoir de Bésayes. Celles-ci ont été déconnectées en milieu d'année 2022.

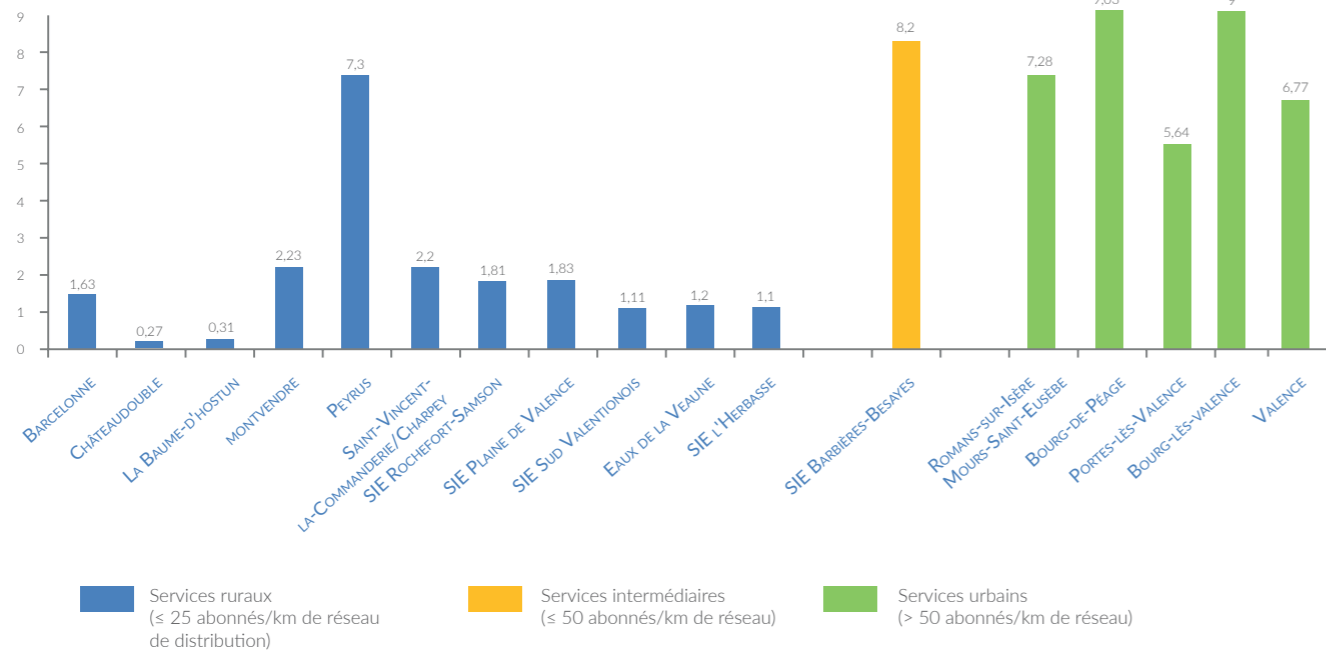
▶ Pour Montvendre le calcul du rendement fait apparaître des volumes non comptés de manière importante sans justification. Ces volumes sont en cours de régularisation (pose de compteurs, facturation...).



## L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'agit donc du ratio entre le volume de pertes (qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de desserte.

INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (M<sup>3</sup>/JOUR/KM)



	Rural	Semi rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Le graphique ci-dessus présente la corrélation entre l'indice linéaire de pertes en réseau et la densité d'abonnés. À noter : les zones urbaines (à forte densité) ont la particularité d'avoir de nombreux branchements et des canalisations de plus gros diamètre que les secteurs ruraux (à faible densité) qui présentent eux, un linéaire de canalisation plus long. Le ratio des pertes par kilomètre de réseau est donc naturellement plus important pour les secteurs urbains.

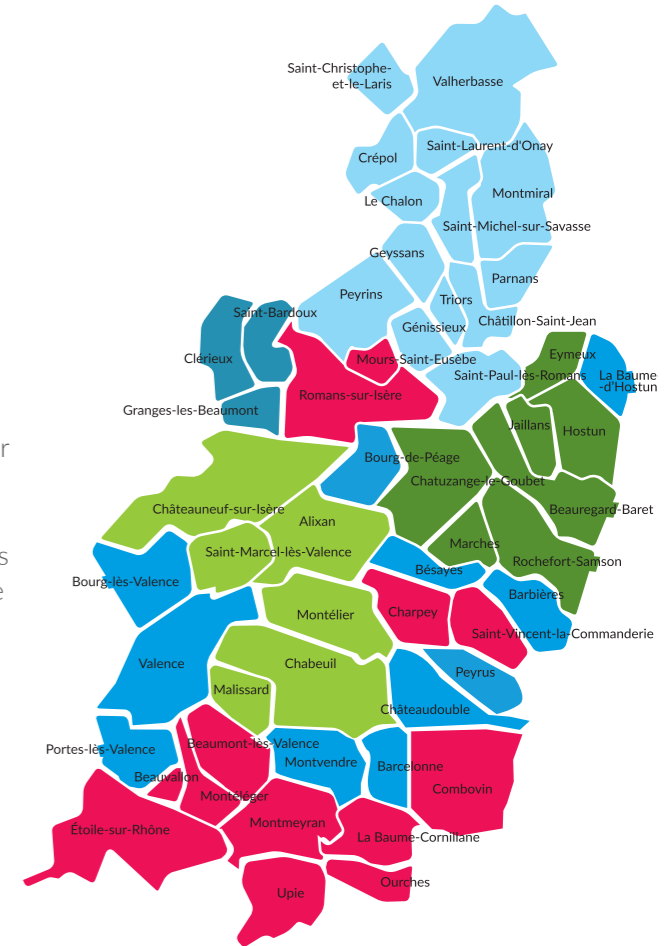


## Au plus proche de l'utilisateur

### La mise en œuvre d'une organisation garante de la proximité avec l'utilisateur

La Direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau propose une organisation permettant le maintien des acteurs de proximité pour les usagers par :

- La mise en place d'un numéro d'appel commun de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi, et le déploiement de l'agence en ligne pour les usagers dépendant de la régie Eau de Valence Romans Agglo.
- L'existence d'un accueil principal à Valence, de permanences en mairie de Portes-lès-Valence et de points d'accueil mutualisés avec 3 mairies de communes rurales pour les usagers de la régie Eau de Valence Romans Agglo.
- L'existence d'un accueil du public principal à Romans-sur-Isère pour les usagers dépendant de Veolia.
- La mise en œuvre d'un service d'astreinte disponible 24h/24 pour l'ensemble des communes dont la compétence est exercée par l'Agglo.



### Faits marquants

#### CAMPAGNES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Face à la l'importante sécheresse connue durant l'été 2022 qui a engendré de fortes baisses des sources des Monts du Matin, la régie Eau de Valence Romans Agglo et le Syndicat des Eaux de la plaine de Valence ont lancé des campagnes de sensibilisation auprès des usagers afin de limiter l'utilisation de l'eau pour les seuls besoins d'hygiène et d'alimentation.

#### POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE PAR LA RÉGIE EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO

La télérelève vise à être généralisée sur l'ensemble du parc de compteurs de la régie.

En 2022, la priorité a été mise sur l'équipement des communes les plus en difficulté vis à vis de la sécheresse afin que les usagers puissent, à l'avenir, piloter leur consommation et réduire ainsi les fuites des réseaux privés.

**6 points d'accueil** dédiés sur le territoire

**112 abandons de créances**

et versements à un fond de solidarité pour un total de 36 048,15 €

(indicateur de performance réglementaire)



# L'uniformisation de la tarification de l'eau

## Une politique tarifaire solidaire

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable pour une facture de 120 m<sup>3</sup> oscille, jusqu'au 31/10/2022, entre 1,28 et 1,93 € TTC, selon les communes de la régie (taxes Agence de l'eau et abonnement comprises). À compter du 01/11/2022, le prix de l'eau a été uniformisé à 1,83 € sur le territoire dont Valence Romans Agglo est maître d'ouvrage, hors convention de délégation.

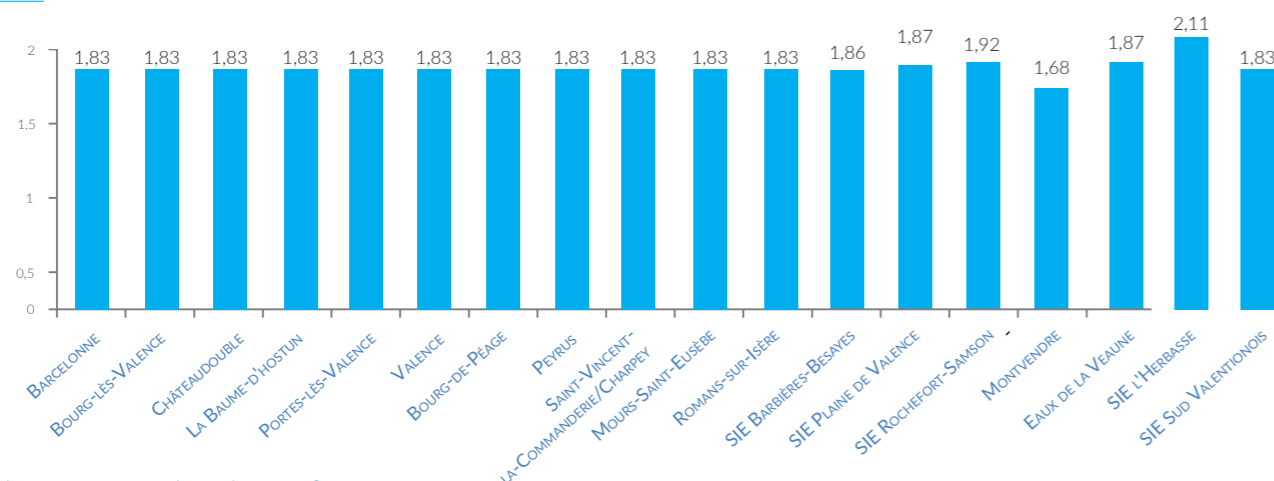
La facture d'eau comporte une part fixe (abonnement, location de compteur...) et une part variable proportionnelle à la consommation (en m<sup>3</sup>).

Des frais d'accès au service (ouverture ou fermeture d'abonnement) peuvent également être appliqués.

Les relèves réelles des volumes consommés ainsi que la facturation sont réalisées au minimum 1 fois/an.

**1,83 €/m<sup>3</sup>** tarif uniformisé TTC/m<sup>3</sup> (hors communes ou syndicat en convention de délégation et Syndicats en représentation-substitution) pour une facture de 120 m<sup>3</sup> au 31/12/2022

PRIX DE L'EAU POTABLE SELON LES COMMUNES \*



\* Prix TTC sur une base de 120 m<sup>3</sup>

## Fait marquant : UNIFORMISATION TARIFAIRE

Lors de la prise de compétence par l'Agglo, l'état des lieux a permis de constater une forte hétérogénéité des tarifs et des niveaux de service. Un gel des tarifs de l'eau a été acté, le temps que l'Agglo construise sa politique de l'eau et définisse ses besoins d'investissements.

Dans le cadre du projet de territoire 2021/2026, un plan pluriannuel d'investissements a été élaboré garantissant ainsi l'avenir de ce service public essentiel. D'un montant de 53 M€ HT, il comprend un bouquet de solutions complémentaires, visant à sécuriser l'alimentation en eau du territoire face au changement climatique.

En parallèle, une prospective financière et tarifaire a été réalisée afin de déterminer le tarif d'équilibre cible

permettant d'assurer le financement du service public de l'eau. Les modélisations financières établies en 2022 ont permis de définir un tarif d'équilibre cible pour chaque entité de gestion avec un endettement maîtrisé (capacité de désendettement maximum de 8 ans en 2026).

Le tarif ainsi défini s'élève à 1,83 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 et sera applicable à près de 150 000 habitants de l'Agglo comprenant les communes actuellement gérées par la régie et les communes actuellement en DSP.

Ce tarif reste très inférieur (-14,1 %) au tarif moyen de l'eau potable observé au niveau national qui était en 2021 de 2,13 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (rapport SISPEA 2021).

# La situation financière

## Les différents budgets

Depuis le transfert de compétence, les services d'eau potable sont gérés au travers de deux budgets :

► **1 budget autorité organisatrice** comprenant les services délégation de service public.

Ce budget, intègre, depuis 2021, les 6 services en délégation de compétence.

► **1 budget Régie Eau de Valence Romans Agglo** (régie autonome à autonomie financière).

En 2022, ces 2 budgets ont été rassemblés en un seul et même budget, celui de la régie Eau de Valence Romans Agglo afin de faciliter la gestion financière de la compétence et l'uniformisation tarifaire.

Une comptabilité analytique est mise en œuvre pour retranscrire fidèlement les dépenses et recettes propres à chaque unité qui se compose de la manière suivante :

### Dépenses de fonctionnement 2022

- Budget Autorité Organisatrice : 379 000 €
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 10,525 M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 5,41 M€

**Total : 16,322 M€**

### Recettes de fonctionnement 2022

- Budget Autorité Organisatrice : 493 000 €
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 10,940 M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 9,623 M€

**Total : 21,056 M€**

### Dépenses d'investissement 2022

- Budget Autorité Organisatrice : 165 000 €
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 5,439 M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 3,454 M€

**Total : 9,058 M€**

### Recettes d'investissement 2022

- Budget Autorité Organisatrice : 10 000 €
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 5,64 M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 1,968 M€

**Total : 7,618 M€**

Les données budgétaires concernent uniquement le territoire sur lequel Valence Romans Agglo est maître d'ouvrage et excluent de fait les syndicats en représentation substitution.

## L'encours de la dette

Le budget des entités de gestion avec conventions de délégation n'ont pas mobilisé de nouveaux emprunts sur 2022. Le budget régie eau de l'Agglo a mobilisé un emprunt de 3 M€ dans le cadre du financement des projets : opération sectorisation et intrumentalisation du réseau dans le cadre et opération renouvellement réseau dans le cadre du plan France Relance.

L'encours de la dette se détaille de la manière suivante :

- Budget Autorité Organisatrice : 0 €
- Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : 11,068 M€
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 5,028 M€

**Total : 16,096 M€**

**Plus de 9 M€**  
d'investissement  
en 2022



# Les perspectives 2023

## Anticipation de la sécheresse à venir et sécurisation de l'alimentation en eau du territoire

Après une année 2022 marquée par la sécheresse, la régie a lancé des travaux d'envergure afin de sécuriser au plus vite l'alimentation en eau du territoire.

### Une situation inquiétante

L'hiver 2022/2023 a été particulièrement sec (précipitations déficitaires de 25 % en moyenne) : la sécheresse des sols au 1<sup>er</sup> mars 2023 dans la Drôme était même équivalente à un mois de juin. L'absence de neige aura également un impact sur l'alimentation de la nappe alluviale de la plaine de Valence.

### Un plan d'action dédié pour 2023

Dans un contexte de changement climatique, et en prévision de cette année 2023 particulièrement sèche, la Direction Eau et préservation de la ressource en eau a travaillé à un plan d'action dédié. Celui-ci va permettre de faire face aux situations de crise ponctuelles (pollutions par exemple), d'anticiper les problèmes éventuels d'approvisionnement mais également à terme, le développement démographique du territoire.

### Sécurisation de 7 points stratégiques prioritaires

Le plan d'action va permettre, dès 2023, de sécuriser l'alimentation en eau du territoire grâce à la solidarité entre les producteurs d'eau potable. 7 points stratégiques ont été définis et les travaux ont d'ores-et-déjà été lancés :

#### 1. La sécurisation de la production du Syndicat de la Plaine de Valence

Avec la mise en oeuvre de la dilution (mélange) au captage des Deveys afin d'améliorer la qualité de l'eau et le renforcement de l'alimentation de Malissard par Valence

#### 2. La sécurisation de Montélier et Chabeuil

Avec le développement de la station de pompage alimentant le réservoir du Serre

#### 3. La sécurisation de Barcelonne

Avec l'alimentation de la totalité de la commune de Barcelonne par la nouvelle interconnexion (réservoir du SIEPV)

#### 4. La sécurisation de Châteaudouble et Peyrus

Avec la création d'une station de reprise du réservoir du Serre afin d'alimenter le réservoir principal de Châteaudouble et l'interconnexion de Peyrus avec Châteaudouble

#### 5. La sécurisation de Charpey et Saint-Vincent-la-Commanderie

Avec le développement du forage de l'Hôtel

#### 6. La sécurisation de Barbières et Besayes

Avec le développement du forage des Vignes et la mise en place d'une action ciblée de réduction des pertes en eau

#### 7. La sécurisation de la Baume-d'Hostun

Avec l'interconnexion avec le SIERS et la création d'une station de pompage

### Concrètement, que signifie la sécurisation de l'alimentation en eau ?

L'approvisionnement en eau potable d'un secteur est sécurisé lorsqu'au moins deux ressources totalement distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Actuellement, 14 communes de Valence Romans Agglo sont totalement sécurisées (en quantité et en qualité), elles seront prochainement au nombre de 28. Les autres sont partiellement sécurisées ou ne sont pas encore sécurisées (disposant d'une seule ressource).

### Et après ? La mise en œuvre d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau à l'échelle de l'Agglomération

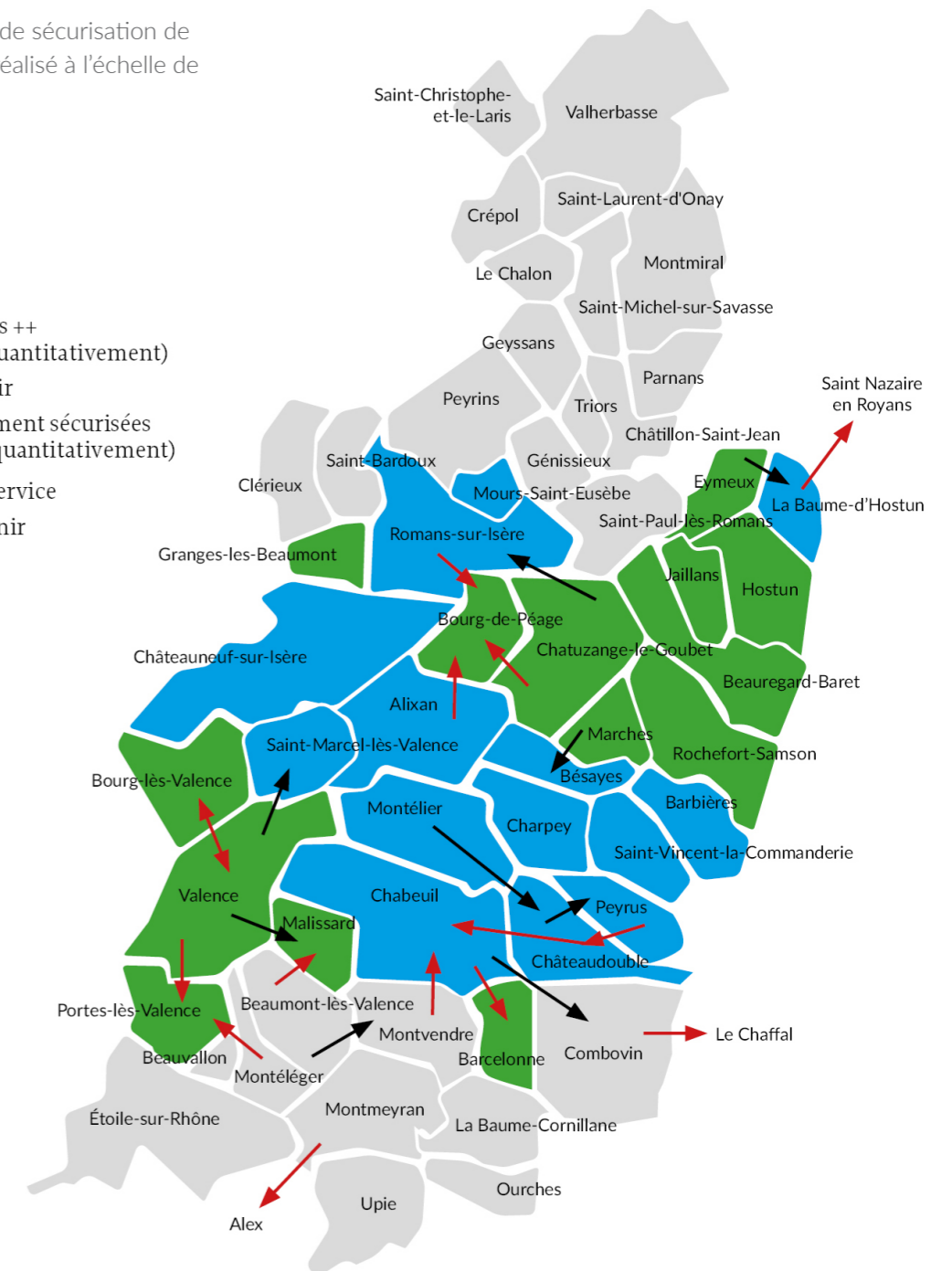
D'ici 2026, l'Agglo va également développer les sites de production existants et résilients, poursuivre la création d'interconnexions et adapter ses capacités de stockage afin de renforcer son réseau et la solidarité entre les territoires. À plus long terme, de nouvelles ressources seront recherchées, exploitées et reliées par de nouvelles canalisations.

À plus long terme, un plan de sécurisation de l'alimentation en eau sera réalisé à l'échelle de l'agglomération.

Cette étude permettra de garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisantes.

Des nouvelles ressources seront recherchées, exploitées et reliées aux réseaux de distribution existants par des canalisations structurantes de transport d'eau.

- Communes sécurisées ++ (qualitativement et quantitativement)
- Sécurisation ++ à venir
- Communes partiellement sécurisées (qualitativement ou quantitativement)
- Interconnexions en service
- Interconnexions à venir





# Annexes

## Annexe 1

Population desservie, nombre d'abonnés et prix de l'eau

Indicateurs de performance				D101,0	D102,0		
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Population VRA	Nb d'abonnés	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC au 01/01/n+1	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	600	334	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	10 102	5 479	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	366	288	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	585	272	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	601	277	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	10 817	4 327	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	20 459	8 011	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	66 121	24 801	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	2 113	954	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	3 285	1 749	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	33 778	19 472	1,87 €/m <sup>3</sup>
		Montvendre	Régie communale	1	1 209	547	1,68 €/m <sup>3</sup>
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	2 441	1 196	1,87 €/m <sup>3</sup>
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	12 125	5 860	2,02 €/m <sup>3</sup>
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	28 708	14 122	1,91 €/m <sup>3</sup>	
SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9	17 817	8 801	1,83 €/m <sup>3</sup>	
	Eaux de la Veauve	Régie syndicale	3	3 644	1 796	1,87 €/m <sup>3</sup>	
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	13 947	6 734	2,11 €/m <sup>3</sup>	
Total / Prix TTC moyen pondéré 120m <sup>3</sup> sur le territoire de l'Agglo			54	228 772	105 034		



## Annexe 2

### Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques

Indicateurs de performance				Indicateur P101,1	Indicateur P102,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	taux de conformité des prélèvements microbiologiques	taux de conformité des prélèvements physicochimiques	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	100 %	100 %	
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	100 %	100 %	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %	100 %	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %	100 %	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %	100 %	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %	100 %	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %	100 %	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %	100 %	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	100 %	100 %	
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	100 %	100 %	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	100 %	98 %
		Montvendre	Régie communale	1	100 %	100 %
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	100 %	100 %
SIE Rochefort-Samson		Régie syndicale	7	100 %	97 %	
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	100 %	100 %	
SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9	100 %	100 %	
	Eaux de la Veune	Régie syndicale	3	100 %	100 %	
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	97 %	100 %	
Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo			54	99,82 %	99,72 %	

## Annexe 3

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indicateur de performance					Indicateur P108,3	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo		Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1		80 %	
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1		100 %	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1		80 %	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1		80 %	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1		80 %	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1		sans objet	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1		80 %	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1		100 %	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2		80 %	
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1		100 %	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1		100 %
		Montvendre	Régie communale	1		NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2		80 %
SIE Rochefort-Samson		Régie syndicale	7		80 %	
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6		80 %	
SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9		80 %	
	Eaux de la Veune	Régie syndicale	3		80 %	
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14		80 %	
Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo			54		84 %	

## Annexe 4

### Rendement du réseau de distribution

#### Indice linéaire des volumes non comptés - Indice linéaire de pertes en réseau

Indicateurs de performance				Indicateur P104,3	Indicateur P105,3	Indicateur P106,3		
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Rendement du réseau de distribution (Hors vente en gros)	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/jour/km)		
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	50,5 %	7,52	7,3		
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	85 %	4,11	4,05		
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	72,31 %	1,63	1,63		
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	95 %	0,31	0,31		
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	94,37 %	0,27	0,27		
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	79,5 %	5,48	5,64		
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	72,74 %	8,81	9,03		
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	84,65 %	6,36	6,77		
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	68,10 %	2,26	2,22		
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	78,3 %	7,62	7,28		
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	78,3 %	7,62	7,28	
		Montvendre	Régie communale	1	68,9 %	1,98	0,94	
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	50,9 %	0	8,2	
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	79,62 %	1,87	1,81	
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	81,58 %	1,88	1,83	
	SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	90,4 %	1,26	1,11
		Eaux de la Veune		Régie syndicale	3	85,7 %	1,3	1,2
		SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	83,3 %	1,3	1,1
	Total			54				

## Annexe 5

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P103,2		
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	103		
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	113		
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	90		
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	105		
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80		
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80		
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	70		
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	120		
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	104		
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	113		
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	113	
		Montvendre	Régie communale	1	NC	
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	90	
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	92	
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	96	
	SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	112
		Eaux de la Veune		Régie syndicale	3	109
		SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	110
	Total			54	100	



## Annexe 6

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P107,2	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	0 %	
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	0,28 %	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,07 %	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,07 %	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,07 %	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,07 %	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,07 %	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	1,07 %	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	0,11 %	
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	0,35 %	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	0,35 %
		Montvendre	Régie communale	1	0 %
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	2 %
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	1,52 %
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	2 %
	SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9	1,31 %
		Eaux de la Veauce	Régie syndicale	3	1,68 %
		SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	1,32 %
	Total			54	

## Annexe 7

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P151,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	11,98 u/1 000 abonnés	
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	1,64 u/1 000 abonnés	
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0 u/1 000 abonnés	
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0 u/1 000 abonnés	
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0 u/1 000 abonnés	
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,46 u/1 000 abonnés	
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,37 u/1 000 abonnés	
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,69 u/1 000 abonnés	
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	0 u/1 000 abonnés	
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	1,74 u/1 000 abonnés	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	1,74 u/1 000 abonnés
		Montvendre	Régie communale	1	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	NC
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	2,05 u/1 000 abonnés
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	0,36 u/1 000 abonnés
	SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9	2,55 u/1 000 abonnés
		Eaux de la Veauce	Régie syndicale	3	0,1 u/1 000 abonnés
		SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	NC
	Total			54	

## Annexe 8

### Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P152,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	100 %
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	100 %
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100 %
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	100 %
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	100 %	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	100 %
		Montvendre	Régie communale	1	100 %
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	100 %
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	100 %
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	100 %	
SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	100 %
	Eaux de la Veauve		Régie syndicale	3	100 %
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	NC
Total			54	100 %	

## Annexe 9

### Nombre et montant des abandons de créance et/ou versements à un fonds de solidarité

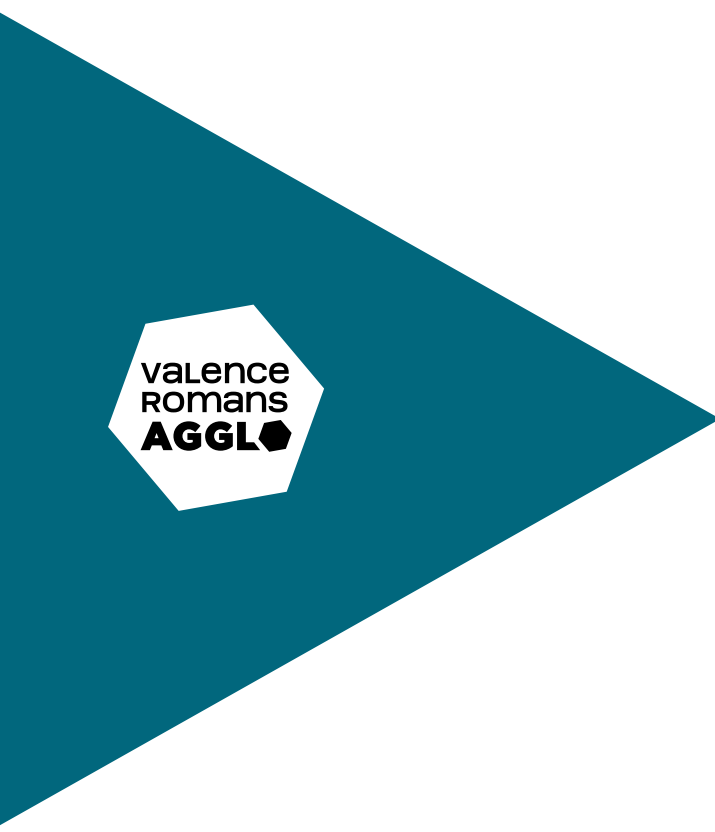
Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P109,0		
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Nombre d'abandons de créances et versements à un fond de solidarité	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	0	0
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	6	557
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	NC	2 180
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	1	90
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	0	0	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation au 31 décembre 2022	Romans-sur-Isère	DSP Veolia	1	25	9 852
		Montvendre	Régie communale	1	NC	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	NC	NC
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	NC	782
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	78	4 498,05	
SIE en représentation/substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	0	0
	Eaux de la Veauve		Régie syndicale	3	NC	8 255,47
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	2	2 695,63
Total			54	112	32 910,15	



## Annexe 10

### Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P154,0
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Peyrus	DSP Veolia	1	0,03 %
	Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	1,46 %
	Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,31 %
	La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,31 %
	Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,31 %
	Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,31 %
	Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,31 %
	Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,31 %
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	0,51 %
	Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	2,79 %
	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	1	2,79 %
	Montvendre	Régie communale	1	NC
	SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	1,1 %
	SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	1 %
	SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	0,7 %
SIE en représentation/ substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9	1,08 %
	Eaux de la Veaine	Régie syndicale	3	0,91 %
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	NC
Total			54	



Valence Romans Agglo  
1, place Jacques-Brel  
CS 30125  
26905 Valence Cedex 9  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)

